

Un homme isolé poursuivi pour consultation d'images pédopornographiques

Sans antécédents judiciaires et vivant en marge, Michel L. a reconnu devant le tribunal correctionnel avoir consulté des contenus pédopornographiques. Il affirme s'être senti « soulagé » d'être arrêté et suit aujourd'hui un accompagnement psychiatrique

Accusé de consultation de contenus pédopornographiques, Michel L., sans profession, comparait devant le tribunal correctionnel. L'homme, décrit comme isolé et replié sur lui-même, passait une grande partie de son temps seul, notamment devant les jeux vidéo. C'est progressivement, a-t-il expliqué, qu'il en serait venu à consulter ces images illégales.

Jamais condamné auparavant et inconnu des services de police, Michel L. a reconnu les faits dès la perquisition à son domicile. Il a déclaré s'être senti « soulagé » d'être arrêté, conscient que ses actes étaient gravement répréhensibles, mais affirmant ne pas savoir comment « sortir de cela » par lui-même.

L'audience a mis en lumière un parcours personnel difficile. Le prévenu a évoqué un contexte familial marqué par un père autoritaire et une rupture précoce avec son milieu d'origine, entraînant un isolement social durable. Il est suivi par un psychiatre depuis 2004 et continue aujourd'hui un accompagnement thérapeutique entamé après les faits.

Le procureur a estimé que l'homme manifestait une réelle prise de conscience et une volonté de se soigner. Il a requis un sursis probatoire, considérant qu'une seconde chance était possible. L'avocat a appuyé cette demande, insistant sur le fait que l'accusé aller continuer son suivi psychiatrique et continuer à chercher un emploi.

Le verdict sera rendu le 9 décembre 2025.

COMPTE RENDU de l'audience au tribunal correctionnel de Tournai du 4 novembre 2025